

MM20 (F) – REQUÊTE EN POURSUITE DE LA PROCÉDURE

À remplir par le déposant ou le titulaire :

Nombre de feuilles supplémentaires :

Référence du déposant ou du titulaire :

1. NUMÉRO DE RÉFÉRENCE OMPI

Veillez indiquer le numéro à 9 ou 10 chiffres qui figure sur l'avis d'irrégularité ou la notification envoyés au titre de la règle 34 ou de la règle 39 et qui constitue une partie du numéro de référence OMPI. Inscrivez un chiffre par case. Par exemple, pour le numéro de référence EN-I/783955701/LB, inscrivez 783955701.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2. VEUILLEZ FOURNIR L'UN DES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS

Lorsque la requête concerne plusieurs enregistrements internationaux, indiquez simplement le numéro de l'un des enregistrements concernés ; lorsqu'elle concerne une demande internationale, indiquez soit le numéro de la demande de base, soit le numéro de l'enregistrement de base.

a) Numéro de l'enregistrement international :

b) Numéro de la demande de base :

c) Numéro de l'enregistrement de base :

3. LE DÉPOSANT DE LA DEMANDE INTERNATIONALE (TEL QU'INDIQUÉ DANS LA DEMANDE INTERNATIONALE) OU LE TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL (TEL QU'INSCRIT AU REGISTRE INTERNATIONAL)¹

Nom:

¹ Lorsque la demande internationale est **conjointement déposée** ou l'enregistrement international fait l'objet d'une **cotitularité**, veuillez indiquer ici le nom de chaque co-déposant/co-titulaire tel qu'inscrit dans l'enregistrement international.

4. REQUÊTE EN POURSUITE DE LA PROCÉDURE

Cochez la case qui convient.

- Le paiement des émoluments et taxes** en rapport avec une en **irrégularité** vertu des règles 11.2) et 3), 20bis.2), 24.5)b) ou 26.2).
- Une irrégularité** concernant une demande internationale ou un enregistrement international en vertu des règles 11.2) et 3), 20bis.2), 24.5)b) ou 26.2), **et non le paiement des émoluments et taxes**.
- Le paiement de la seconde partie de la taxe individuelle** en vertu de la règle 34.3)c)iii).
- Une demande visant à ce qu'un enregistrement international continue de produire ses effets dans un État successeur** et le **paiement des taxes** relatives à cette demande en vertu de la règle 39.1).

5. SIGNATURE DU DÉPOSANT, DU TITULAIRE OU DE SON MANDATAIRE

Déposant ou titulaire (tel qu'indiqué dans la demande internationale ou inscrit au registre international) :

En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :

Nom :

Signature :

Mandataire du déposant ou du titulaire (tel qu'indiqué dans la demande internationale ou inscrit au registre international) :

En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :

Nom :

Signature :

FEUILLE DE CALCUL DES ÉMOLUMENTS ET TAXES**a) INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER SUR UN COMPTE COURANT**

- Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur un compte courant ouvert auprès du Bureau international (si cette case est cochée, il n'est pas nécessaire de compléter b)).

Titulaire du compte :	
Numéro de compte :	
Identité de l'auteur des instructions :	

b) MONTANT DES ÉMOLUMENTS ET TAXES

La taxe pour la poursuite de la procédure est de 200 francs suisses, quel que soit le nombre d'enregistrements internationaux indiqués à la rubrique 1.	TOTAL (francs suisses)	=	200.-
---	-------------------------------	---	--------------

c) MODE DE PAIEMENT

Identité de l'auteur du paiement :	
------------------------------------	--

Paiement reçu et confirmé par l'OMPI	<input type="checkbox"/>	Numéro de quittance de l'OMPI	
Versement sur le compte bancaire de l'OMPI n° IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0 Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70 Swift/BIC : CRESCHZZ80A	<input type="checkbox"/>	Références du paiement	jj/mm/aaaa
Versement sur le compte postal de l'OMPI (uniquement pour des paiements intereuropéens) n° IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8 Swift/BIC : POFICHBE	<input type="checkbox"/>	Références du paiement	jj/mm/aaaa

